Aim MD EC

Herbicide

AGRICOLE/ COMMERCIAL

ATTENTION IRRITANT

ATTENTION: IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

FMC Corporation
Agricultural Products Group
1735 Market Street, Philadelphia
PA 19103 USA

Distributée par
Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-331-3148

Aim MD est une marque déposée de
FMC Corporation

GROUPE	14	HERBICIDE

GARANTIE:
Carfentrazone-éthyle 240 g/L

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

Pour la suppression des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les systèmes en jachère, le brûlage en présemis, les traitements à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive, les traitements d'aide à la récolte.

NO. D'HOMOLOGATION 28573
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux.....3

Mises en garde.....3

Équipement de protection individuelle 4

Risques pour l'environnement.....4

Premiers soins 4

Renseignements toxicologiques.....5

Entreposage 5

Élimination.....6

Avis à l'utilisateur.....6

Recommandations sur la gestion de la résistance 6

Méthodes d'application 7

Instructions pour le mélange et le chargement.....8

Nettoyage de l'équipement de pulvérisation 9

Information concernant l'application 10

Mode d'emploi 13

Délais d'attente avant la récolte pour les traitements à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive et les traitements d'aide à la récolte.....15

Restrictions sur la rotation des cultures 16

Mode d'emploi pour les applications dans les cultures agricoles.....16

29410 AIM-F.indd 2 9/5/08 11:56:08 AM

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La formulation de l'herbicide Aim EC est un concentré émulsifiable. L'herbicide Aim EC doit être mélangé avec de l'eau et les adjuvants figurant sur l'étiquette, puis appliqué sur les cultures ou les sites indiqués sur la présenté étiquette. Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'herbicide Aim EC permet la suppression sélective des dicotylédones en postlevée, l'ébourgeonnement chimique dans les cultures arbustives et les cucurbitacées, le brûlage en présemis pour supprimer les mauvaises herbes avant le semis, et la défoliation ou la dessiccation comme moyen d'aide à la récolte dans les cultures indiquées sur la présenté étiquette.

On obtient une suppression optimale des mauvaises herbes lorsque le produit est appliqué sur les mauvaises herbes en pleine croissance mesurant jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel que précisé. L'herbicide Aim EC est un herbicide de contact. Dans les quelques heures suivant le traitement, le feuillage des mauvaises herbes sensibles affiche des signes de dessiccation; la nécrose et la mort de la plante ont lieu dans les jours qui suivent.

Les conditions environnementales extrêmes telles que la température, l'humidité, les conditions du sol et les pratiques agronomiques peuvent affecter l'action de l'herbicide Aim EC. Dans des conditions chaudes et humides, les effets de l'herbicide peuvent être plus rapides alors que ceux-ci peuvent être plus lents dans des conditions très sèches puisque les mauvaises herbes endurcies par la sécheresse sont moins sensibles à l'herbicide Aim EC.

L'herbicide Aim EC est rapidement absorbé par le feuillage des plantes. Pour éviter une réaction importante des cultures, le traitement ne doit pas être effectué dans les 6 à 8 heures suivant la pluie ou l'irrigation, ou lorsqu'il y a une forte rosée sur la culture. Certains effets de l'action herbicide peuvent se manifester dans la culture en raison des conditions environnementales et lorsque certains additifs sont ajoutés dans le réservoir de pulvérisation.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Attention. Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Ne pas utiliser ou entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.croplife.ca

29410 AIM-F.indd 3 9/5/08 11:56:08 AM

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

Les opérateurs antiparasitaires doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des chaussures et des chaussettes. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imbibés du produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements à laver. Si le pesticide s'infiltre dans les vêtements, les retirer immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

L'herbicide Aim EC est toxique pour les végétaux terrestres et aquatiques non ciblés. Afin de réduire la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans des endroits caractérisés pas une pente modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit une pluie abondante.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduite grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques d'eau douce (tels que : lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs, fossés et zones humides) ou sur les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation et les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

PREMIERS SOINS

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler IMMÉDIATEMENT un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

29410 AIM-F.indd 4 9/5/08 11:56:08 AM

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Contient des distillats de pétrole. Ne pas faire vomir à moins que le médecin ou le centre antipoison conseille de le faire. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne évanouie.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

On peut également composer le 1-800-331-3148 pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Avis au médecin : L'herbicide Aim EC devrait afficher une faible toxicité orale et cutanée, et une toxicité modérée par inhalation. Il devrait être légèrement irritant pour la peau et très peu irritant pour les yeux. Dans d'autres cas, il s'agit d'éloigner la victime de la zone d'exposition de façon contrôlée, puis d'administrer un traitement symptomatique et d'offrir des soins de soutien. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

ENTREPOSAGE

Non destiné à l'utilisation ou l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci. N'entreposer que dans les contenants d'origine. Entreposer dans un endroit frais et sec, et éviter la chaleur excessive. Ouvrir les contenants soigneusement. Après avoir utilisé une partie du produit, replacer et fermer les couvercles hermétiquement. Lors de l'entreposage, isoler l'herbicide Aim EC pour ne pas contaminer les autres pesticides, les engrais, l'eau et la nourriture humaine ou animale. En cas de déversement, éviter le contact avec le produit, isoler les lieux et tenir à l'écart les personnes sans protection et les animaux. Confiner les déversements. Appeler FMC : 1-800-331-3148.

29410 AIM-F.indd 5 9/5/08 11:56:08 AM

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Aim EC, herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Aim EC et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Aim EC ou les herbicides . .du même groupe 14 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

29410 AIM-F.indd 6 9/5/08 11:56:08 AM

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes ..... résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC au 1-888-59-FMC-AG ou à www.cropsolutions.fmc.com.

MÉLANGES EN CUVE

Pour supprimer d'autres mauvaises herbes lors du traitement de brûlage en présemis, on peut préparer un mélange en cuve d'herbicide Aim EC avec l'herbicide liquide Roundup[MD] Ultra, l'herbicide liquide Roundup[MD] Ultra Max, l'herbicide liquide Roundup[MD] Weathermax avec la technologie Transorb[MD] 2, l'herbicide liquide Credit[MD] de Nufarm, l'herbicide liquide Credit Plus ou un ester de 2,4-D. Lorsqu'on prépare le mélange en cuve, lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de tous les produits utilisés.

EXIGENCES CONCERNANT L'USAGE D'UN ADJUVANT

Pour un rendement optimal, il faut utiliser un adjuvant pour bouillie dans la bouillie de pulvérisation avec l'herbicide Aim EC. Se reporter à la rubrique *Mode d'emploi* de la présente étiquette pour connaître les choix d'adjuvants et les doses d'application.

MÉTHODES D'APPLICATION

L'herbicide Aim EC est un produit polyvalent offrant de multiples possibilités de traitements différents qui permettent de supprimer les mauvaises herbes ou de dessécher les plantes. Lorsqu'on applique l'herbicide Aim EC dans des récoltes sur pied, les méthodes d'application et les ajustements doivent être précis afin de prévenir des dommages potentiels à la culture.

Les applications d'aide à la récolte et de brûlage en présemis sont permises lorsqu'elles sont indiquées à la rubrique *Mode d'emploi* de l'étiquette.

29410 AIM-F.indd 7 9/5/08 11:56:08 AM

Tel qu'indiqué à la rubrique *Mode d'emploi*, on peut effectuer les traitements sur de nombreuses cultures figurant sur la présente étiquette à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive doivent être conçus et utilisés de manière à enfermer complètement les buses de pulvérisation, les pastilles et la répartition de la vaporisation, et empêcher la pulvérisation d'être déposée sur la culture traitée. MISES EN GARDE : La culture subira des dommages lorsque la pulvérisation entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits de la culture.

PRÉPARATION DU RÉSERVOIR DE PULVÉRISATION

Il est importante que l'équipement de pulvérisation soit propre et sans dépôts de pesticides avant d'utiliser ce produit. Nettoyer le réservoir de pulvérisation selon la procédure indiquée sur l'étiquette du dernier produit utilisé avant d'y ajouter l'herbicide Aim EC.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE ET LE CHARGEMENT

Pour de meilleurs résultats, remplir le réservoir de pulvérisation avec la moitié du volume d'eau propre nécessaire au traitement de l'endroit. S'assurer que le système d'agitation est en marche lorsqu'on ajoute les produits. Utiliser un contenant et de l'eau propres pour préparer le prémélange. Ajouter le prémélange lentement au réservoir de pulvérisation. Rincer soigneusement le contenant de prémélange et ajouter les rinçures au réservoir de pulvérisation. Continuer de remplir le réservoir de pulvérisation jusqu'au niveau voulu. Pour assurer un mélange homogène tout au long du traitement, il faut agiter le réservoir de pulvérisation, et ce, jusqu'à ce que le réservoir soit vide. Lorsqu'on prépare un mélange en réservoir avec d'autres produits, mélanger l'herbicide Aim EC dans le réservoir de pulvérisation en premier. Lorsque l'herbicide Aim EC a été mélangé à fond, ajouter les autres produits tel que prescrit sur leur propre étiquette.

Si le pulvérisateur a été entreposé ou inutilisé, purger la rampe de pulvérisation et les buses avec de l'eau propre avant de remplir le pulvérisateur avec les produits pour le traitement.

Éviter d'entreposer la bouillie d'herbicide Aim EC pendant la nuit.

Le prémélange de bouillie d'herbicide Aim EC dans un réservoir ravitailleur est déconseillé.

Maintenir l'agitation continue et adéquate de la bouillie jusqu'à ce qu'elle soit entièrement utilisée.

Ne pas utiliser le produit avec des additifs qui modifient le pH de la bouillie.

29410 AIM-F.indd 8 9/5/08 11:56:08 AM

NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

À de faibles doses, l'action de nombreux herbicides est très élevée, surtout sur des cultures sensibles. Les résidus dans l'équipement pour le mélange, les réservoirs, les tuyaux, les rampes et les buses de pulvérisation peuvent occasionner des effets sur une culture si l'équipement n'est pas nettoyé comme il faut entre chaque usage.

Il faut nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation selon la procédure qui suit, et ce, le plus rapidement possible après avoir pulvérisé l'herbicide Aim EC et avant d'utiliser l'équipement de pulvérisation pour toute autre application. De plus, l'utilisateur doit prendre les mesures appropriées pour bien nettoyer l'équipement et éliminer tout autre produit mélangé avec l'herbicide Aim EC, tel qu'indiqué sur les étiquettes des produits incorporés au mélange. Pour une propreté maximale, nettoyer le système de pulvérisation tout de suite après l'usage.

1. Vider le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation. Faire un nettoyage à haute pression avec un détergent pour enlever les sédiments et les résidus à l'intérieur du réservoir de pulvérisation, puis rincer à fond. Ensuite, bien vidanger avec de l'eau propre les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation.

2. Ensuite, préparer une solution de nettoyage à raison de 3 litres d'ammoniac (contenant au moins 3 % de matière active) par 100 litres d'eau propre. Préparer assez de solution de nettoyage pour permettre au système de pulvérisation d'être en marche pendant au moins 15 minutes et de bien rincer le réservoir, les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation.

3. Si possible, laisser la solution d'ammoniac ou l'eau fraîche qui reste dans le réservoir, les tuyaux, les rampes et les buses de pulvérisation pendant la nuit ou lors de l'entreposage pour faire dissoudre et diluer toute trace d'herbicide qui reste.

4. Avant d'utiliser le pulvérisateur, vider complètement le système de pulvérisation. Rincer le réservoir et vidanger les tuyaux, la rampe et les buses de pulvérisation avec de l'eau propre.

5. Retirer et nettoyer séparément les pastilles de buse, les filtres et les tamis dans une solution d'ammoniac préparée selon l'étape 2 ci-dessus. Replacer les pièces tout de suite après le nettoyage et le rinçage.

6. Éliminer la solution de nettoyage et les rinçures conformément à la réglementation et aux lignes directrices en vigueur. Ne pas appliquer les solutions ou les rinçures de nettoyage du pulvérisateur sur des cultures sensibles.

29410 AIM-F.indd 9 9/5/08 11:56:08 AM

Ne pas laisser la bouillie d'herbicide Aim EC dans le réservoir, les rampes, la plomberie de la rampe, les buses ou les tamis lors de l'entreposage du pulvérisateur pendant la nuit ou pour une période de temps prolongée.
Les petites quantités d'herbicide Aim EC qui restent dans l'équipement de mélange, de chargement ou de pulvérisation mal nettoyé peuvent être libérées lors des traitements subséquents, ce qui peut potentiellement occasionner des effets sur une culture.

INFORMATION CONCERNANT L'APPLICATION

TRAITEMENT AU SOL

Utiliser un pulvérisateur au sol dont la conception, le réglage et le fonctionnement permettent de pulvériser des gouttelettes de taille homogène sur les plantes ou les parties de plantes ciblées. Régler les buses afin de permettre à la pulvérisation de couvrir les plantes de façon homogène. Le chevauchement et les vitesses d'avancement plus lentes (qui ont lieu lorsqu'on continue de pulvériser en démarrant ou en arrêtant l'appareil, ou lorsqu'on effectue un virage) pourraient libérer des doses d'application plus élevées et occasionner une réaction de la culture.

ZONE TAMPON POUR LA PULVÉRISATION AU SOL

NE PAS épandre pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à celle de la classification moyenne de l'ASAE.

Les zones tampons dans le tableau ci-dessous doivent être établies entre la limite d'application directe sous le vent et la limite la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les régions boisées, les brise-vents, les boisés de ferme, les haies, les pâturages, les zones riveraines et les terres arbustives).

Méthode d'application	**Zones tampons requises (en mètres) pour la protection des :**
	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole*	3

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

29410 AIM-F.indd 10 9/5/08 11:56:08 AM

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve.

PULVÉRISATEUR À RAMPE ET À BUSES CLASSIQUE

Utiliser un pulvérisateur à rampe et à buses muni de buses, de pastilles et de tamis réglé pour donner une distribution et une couverture optimale aux pressions appropriées.

Utiliser des buses qui produisent peu de fines gouttelettes de pulvérisation. Pour un rendement optimal des buses visant à réduire la dérive, ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 210 kPa sauf indication contraire. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 litres par hectare. Utiliser un volume de pulvérisation supérieur lorsqu'il y a une population importante de mauvaises herbes ou un couvert végétal épais. Régler le pulvérisateur afin que l'orientation des pastilles de buses soit d'au moins 45 cm au-dessus de la culture.

PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

On peut appliquer l'herbicide Aim EC à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive. Se reporter à la rubrique Traitements à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive pour connaître les instructions précises sur le calibrage et le fonctionnement.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE ET L'AGRICULTEUR SONT TENUS DE VEILLER À ÉVITER LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION.

C'est l'interaction de nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. L'opérateur antiparasitaire et l'agriculteur sont tenus de considérer tous ces facteurs lorsqu'ils prennent des décisions relatives à la pulvérisation.

Il faut respecter les exigences suivantes concernant la gestion de la dérive de pulvérisation pour empêcher le déplacement hors-cible de la dérive venant des traitements effectués sur les cultures agricoles.

Information concernant la taille des gouttelettes

La façon la plus efficace de réduire le potentiel de dérive est d'appliquer de grosses gouttelettes. La stratégie optimale de gestion de la dérive est d'appliquer les plus grosses gouttelettes nécessaires qui assurent une couverture et un rendement suffisants. L'application de gouttelettes plus grosses permet de réduire le potentiel de dérive, mais elle n'empêche pas la dérive lorsque les applications sont faites incorrectement, ou dans des conditions environnementales défavorables. (Voir les rubriques Vent, Température et humidité, et Inversions de température.)

29410 AIM-F.indd 11 9/5/08 11:56:08 AM

Contrôle de la taille des gouttelettes de pulvérisation
DV – Le DV est l'expression de la taille des gouttelettes du nuage de pulvérisation. La valeur du DV signifie que 50 % des gouttelettes sont plus grosses que la valeur exprimée, et que 50 % des gouttelettes sont plus petites que la valeur exprimée. Le nuage de pulvérisation optimal de l'herbicide Aim EC doit être de 450 microns, et moins de 10 % des gouttelettes doivent mesurer 200 microns ou moins.

Volume – Utiliser des buses à débit élevé pour appliquer le volume de pulvérisation le plus élevé pratique. En général, les buses à débit supérieur produisent des gouttelettes plus grosses.

Pression – Ne pas dépasser les pressions recommandées par le fabricant de buse. Pour de nombreux types de buses, une pression moins élevée produit des gouttelettes plus grosses. Lorsqu'il faut produire un débit supérieur, utiliser des buses à débit supérieur plutôt que d'augmenter la pression.

Nombre de buses – Utiliser le moins de buses nécessaires pour assurer une couverture uniforme.

Type de buse – Utiliser un type de buse conçu pour l'application voulue. Pour la plupart des types de buse, les angles de pulvérisation plus étroits produisent des gouttelettes plus grosses. Songer à utiliser des buses à faible dérive.

Hauteur de l'application – Lorsqu'on effectue les traitements à la hauteur sécuritaire la plus basse, on peut diminuer l'exposition des gouttelettes de pulvérisation à l'évaporation et au mouvement du vent.

Vent – Le potentiel de dérive est à son plus bas lorsque la vitesse du vent est entre 5 et 16 km/h. Cependant, de nombreux facteurs, notamment la taille des gouttelettes et le type d'équipement, permettent d'établir le potentiel de dérive à une vitesse du vent donnée. Les traitements à moins de 5 km/h sont à éviter en raison de la variabilité de la direction du vent et du risque d'inversion élevé.

Ne pas appliquer l'herbicide Aim EC lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h.
REMARQUE : Les terrains de la région peuvent influencer la configuration des vents. Chaque opérateur antiparasitaire doit se familiariser avec la configuration régionale des vents et la manière dont ils affectent la dérive de pulvérisation.

Température et humidité – Lorsqu'on effectue des traitements alors que l'humidité relative est faible, régler l'équipement afin de produire des gouttelettes plus grosses et de compenser pour l'évaporation. L'évaporation des gouttelettes est à sont niveau le plus élevé lorsque les conditions sont à la fois chaudes et sèches.

29410 AIM-F.indd 12 9/5/08 11:56:08 AM

Inversions de température – Ne procéder à aucun épandage de l'herbicide Aim EC lors des inversions de températures, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de température limitent le mélange d'air vertical, si bien que les petites gouttelettes suspendues restent dans un nuage concentré. Le nuage peut se diriger dans les directions imprévisibles à cause des vents légers variables qui se produisent habituellement lors des inversions. Les inversions de températures se caractérisent par une hausse des températures avec l'altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est limité et par vent nul ou léger. Elles commencent à se manifester au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en déterminer la présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol ou grâce à un générateur de fumée installé sur un aéronef. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (par temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical d'air.

Zones sensibles – N'appliquer l'herbicide Aim EC que lorsque la circulation de l'air ne se dirige pas vers les zones sensibles avoisinantes (p.ex., les zones résidentielles, les étendues d'eau, les habitats connus pour les espèces menacées ou en voie de disparition et les cultures non visées).

MODE D'EMPLOI

L'herbicide Aim EC ne peut être appliqué qu'une seule fois par saison de croissance. L'herbicide Aim EC peut être appliqué comme traitement de brûlage en présemis OU à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive OU comme aide à la récolte.

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'herbicide Aim EC permet de supprimer les mauvaises herbes suivantes mesurant jusqu'à dix (10) cm de hauteur ou tel que précisé.

Mauvaises herbes supprimées	Dose d'utilisation de l'herbicide Aim EC mL par hectare
Chénopode blanc (jusqu'à 7,5 cm de hauteur)	36,5 mL
Gloire du matin (jusqu'à 3 feuilles)	
Morelle noire de l'Est	
Amarante réfléchie	
Abutilon	
Acnide tuberculée (jusqu'à 5 cm de hauteur)	

29410 AIM-F.indd 13 9/5/08 11:56:08 AM

Mauvaises herbes supprimées	Dose d'utilisation de l'herbicide Aim EC mL par hectare
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 36,5 mL par hectare, plus les mauvaises herbes suivantes :	58 mL
Chénopode blanc	
Mauve à feuilles rondes	
Gloire du matin	
Morelle poilue	
Tabouret des champs	
Amarante fausse-blite	
Amarante hybride	
Amarante blanche	
Pourpier potager	
Renouée de Pennsylvanie (plantule)	
Moutarde-tanaisie	
Acnide tuberculée	
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 58 mL par hectare, plus les mauvaises herbes suivantes :	73 mL
Mollugine verticillée	
Lampourde	
Stramoine	
Kochia à balais	
Morelle noire de l'Est	
Canola spontané	
Canola spontané résistant au glyphosate	
Toutes les mauvaises herbes supprimées à raison de 73 mL par hectare, plus les mauvaises herbes suivantes :	117 mL
Luzerne hérissée	
Laitue scariole	
Ketmie trilobée (jusqu'à 5 cm de hauteur)	
Spargoute des champs	

29410 AIM-F.indd 14 9/5/08 11:56:08 AM

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE POUR LES TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE ET LES TRAITEMENTS D'AIDE À LA RÉCOLTE

Se reporter aux rubriques concernant les cultures figurant sur la présente étiquette pour connaître le mode d'emploi particulier du produit.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) ou stade de croissance maximal pour les applications d'herbicide Aim EC	
Culture/Groupe de cultures/ Sous-groupe de cultures	**DAAR (jours avant la récolte)**
Légumes, racines (sous-groupes 1A et 1B)	1
Légumes, bulbes (groupe 3)	1
Légumes, feuilles (groupe 4) sauf ceux du genre Brassica	1
Légumes-feuilles du genre Brassica (groupe 5)	1
Légumes, légumineuses (groupe 6)	1
Légumes-fruits (groupe 8) sauf les cucurbitacées	1
Légumes, cucurbitacées (groupe 9)	1
Petits fruits (sous-groupe 13B)	1
Légumes-tubercules et légumes-cormes (sous-groupes 1C et 1D)	7
Fruit à pépins (groupe 11)	3
Fruit à noyau (groupe 12)	3
Petits fruits (sous-groupe 13A)	15
Fraises	1
Raisin	3
Sorgho (aide à la récolte)	3
Orge (aide à la récolte)	3
Millet (aide à la récolte)	3
Avoine (aide à la récolte)	3
Triticale (aide à la récolte)	3
Blé (aide à la récolte)	3
Fève de soya (aide à la récolte)	3
Pomme de terre (aide à la récolte)	7
Pois et haricots en cosse séchés (sous-groupe 6-C aide à la récolte)	3

29410 AIM-F.indd 15 9/5/08 11:56:09 AM

RESTRICTIONS SUR LA ROTATION DES CULTURES

Toutes les cultures peuvent être semées après 12 mois.

MODE D'EMPLOI POUR LES APPLICATIONS DANS LES CULTURES AGRICOLES

BRÛLAGE EN PRÉSEMIS

On peut utiliser l'herbicide Aim EC pour le traitement de brûlage en présemis dans les cultures faisant partie des groupes de cultures indiqués ci-dessous ainsi que sur les pommes de terre.

Groupe 6 : Légumineuses (succulentes ou sèches) : haricots (Lupinus spp.) (y compris : lupin-grain, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); (Phaseolus spp.) (y compris : haricot de grande culture, haricot rognon, haricot de Lima (sec), haricot rond blanc, haricot pinto, haricot d'Espagne, haricot mange-tout, haricot tépary et haricot jaune ; Vigna spp. (y compris : haricot adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, dolique à longue cosse, dolique de chine, haricot papillon, haricot velu, haricot riz, haricot mungo et haricot kilomètre; gourgane ; pois chiche; lentille; pois (Pisum spp., (y compris : pois nain, pois mange-tout, petits pois, pois de grande culture, pois potager, pois vert, pois sugar snap)); fève de soya)

Groupe 8 : Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées) (transplantés seulement) (aubergine; cerise de terre; pepino; piment (y compris le poivron et le piment de Cayenne); tomatillo; tomate)

Groupe 9 : Légumes cucubitacées (transplantés seulement) (melon à confire; concombre; cornichon; Momordica spp. (y compris : le melon amer, melon chinois); melon brodé (y compris cantaloup, melon casaba, melon crenshaw melon golden pershaw, melon honeydew, melon honey ball, melon chito, melon de Perse, melon ananas, melon santa claus, melon serpant); citrouille; courge d'été (y compris : courge cou tors, pâtisson, courge cou droit, la courge à la moelle et courgette zucchini); courge d'hiver (y compris : courge musquée, courge de hubbard, calebasse, courge poivrée et courge spaghetti); melon d'eau (y compris les hybrides et/ou les variétés de Citrullus lanatus))

Groupe 15 : Céréales (orge; sarrasin; maïs (y compris maïs sucré et maïs de grande culture); millet d'Afrique; millet commun; avoine; maïs à éclater; seigle; sorgho; téosinte; triticale; blé)

Groupe 20 : Graines oléagineuses (colza; moutarde des champs; graine de moutarde d'Inde; grain de moutarde des champs; grain de moutarde; lin; tournesol; carthame)

29410 AIM-F.indd 16 9/5/08 11:56:09 AM

SYSTÈMES EN JACHÈRE

On peut utiliser l'herbicide Aim EC dans les systèmes en jachère où le semis et la récolte des cultures ont lieu tous les ans en alternance pour conserver l'hum idité du sol.

DOSES D'UTILISATION DE L'HERBICIDE AIM EC POUR LE BRÛLAGE EN PRÉSEMIS ET POUR LES SYSTÈMES EN JACHÈRE

Appliquer l'herbicide Aim EC comme brûlage en présemis et dans les systèmes en jachère à une dose allant jusqu'à 117 mL par hectare sauf sur le sorgho, où l'herbicide Aim EC peut être appliqué pour un brûlage en présemis à une dose allant jusqu'à 73 mL. Pour un rendement optimal, traiter les mauvaises herbes en pleine croissance mesurant jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel qu'indiqué. Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour assurer une bonne suppression.

HERBICIDE AIM EC PLUS L'HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP ULTRA OU L'HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP ULTRA MAX OU L'HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP WEATHERMAX AVEC LA TECHNOLOGIE TRANSORB 2 OU L'HERBICIDE LIQUIDE CREDIT DE NUFARM OU L'HERBICIDE LIQUIDE CREDIT PLUS

Appliquer l'herbicide Aim ECc à raison de 36,5 à 73 ml par hectare combiné avec l'herbicide liquide Roundup Ultra ou l'herbicide liquide Roundup Ultra Max ou l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2 ou l'herbicide liquide Credit de Nufarm ou l'herbicide liquide Credit Plus à raison de 450 à 900 grammes de m.a./ha

Lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi, l'herbicide Aim EC plus l'herbicide liquide Roundup Ultra ou l'herbicide liquide Roundup Ultra Max ou l'herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2 ou l'herbicide liquide Credit de Nufarm ou l'herbicide liquide Credit Plus permet de supprimer les mauvaises herbes indiquées.

Pissenlit commun	Céraiste vulgaire
Kochia à balais	Chénopode blanc
Prêle	Gloire du matin
Tabouret des champs	Bourse-à-pasteur
Renouée de Pennsylvanie	Moutarde-tanaisie
Soude roulante	Canola spontané
Canola spontané résistant au glyphosate	

29410 AIM-F.indd 17 9/5/08 11:56:09 AM

HERBICIDE AIM EC PLUS ESTER DE 2,4-D

Appliquer l'herbicide Aim EC à raison de 36,5 à 73 mL par hectare combiné avec des produits homologués à base d'ester de 2,4-D à raison de 560 grammes de m.a./ha pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessous.

Renouée liseron	Gloire du matin
Kochia à balais	Tabouret des champs
Laitue scariole	Bourse-à-pasteur
Chénopode blanc	Renouée de Pennsylvanie
Prêle	Moutarde-tanaisie
Soude roulante	Canola spontané
Canola spontané résistant au glyphosate	

RECOMMANDATIONS SUR L'ADJUVANT POUR LE BRÛLAGE EN PRÉSEMIS ET POUR LES SYSTÈMES EN JACHÈRE

Utiliser Agral 90 ou Ag-Surf à raison de 0,25 % v/v (0,25 litres par 100 litres de bouillie) ou utiliser Merge à raison de 1 % v/v (1 litre par 100 litres de bouillie).

TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

DOSES D'UTILISATION DE L'HERBICIDE AIM EC POUR LES TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

On doit appliquer l'herbicide Aim EC à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écrans de réduction de la dérive pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette qui poussent entre les rangs des cultures émergées indiquées ci-dessous. On doit traiter les cultures qui poussent en rangées, même celles où le paillis ou les écrans en plastique sont utilisées comme outil de suppression des mauvaises herbes dans la tranchée de plantation. On peut appliquer l'herbicide Aim EC à des doses d'utilisation de 37 à 117 mL dans au moins 100 litres par hectare de bouillie.

Les pulvérisateurs munis d'écrans de réduction de la dérive doivent être conçus, réglés et utilisés de manière à enfermer complètement les buses de pulvérisation, les pastilles et la répartition de la vaporisation, et empêcher la pulvérisation d'être déposée sur les tissus verts, les feuilles, les fleurs ou les fruits de la culture traitée. MISES EN GARDE : La culture subira des dommages lorsque la pulvérisation entre en contact avec les tissus verts de la tige, les feuilles, les fleurs ou les fruits de la culture.

29410 AIM-F.indd 18 9/5/08 11:56:09 AM

Le pulvérisateur ne doit pas dépasser une vitesse de huit (8) km/h afin de minimiser le mouvement vertical du pulvérisateur, y compris le rebondissement ou la montée, de l'équipement durant l'application. Il faut prendre des précautions exceptionnelles lors de l'application sur les champs où la surface du sol est inégale, ou si elle est caractérisée par des sillons profonds, des canaux de drainage ou autres contours qui gênent le réglage et le positionnement de l'équipement de pulvérisation et/ou la répartition de la pulvérisation. Il ne faut pas traiter par temps venteux, condition pendant laquelle la pulvérisation risque d'être déposée sur les plantes ou sur les parties de plantes sensibles.

Pour un rendement optimal, traiter les mauvaises herbes en pleine croissance qui mesurent jusqu'à 10 cm de hauteur ou tel que précisé. Une bonne couverture des mauvaises herbes est essentielle pour assurer une bonne suppression.

RECOMMANDATIONS SUR L'ADJUVANT POUR LES TRAITEMENTS À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR MUNI D'ÉCRANS DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

Utiliser Agral 90 ou Ag-Surf à raison de 0,25 % v/v (0,25 litres par 100 litres de bouillie) ou utiliser Merge à raison de 1 % v/v (1 litre par 100 litres de bouillie).

On peut utiliser l'herbicide Aim EC pour traiter le milieu des rangs protégés dans les cultures émergées dans les groupes de cultures indiqués ci-dessous ainsi que dans le raisin et les fraises à l'aide d'un pulvérisateur muni d'écran de réduction de la dérive conformément aux indications particulières figurant à la rubrique *Mode d'emploi* ci-dessous :

Groupe 1 : Légumes-racines et légumes-tubercules (crosne du Japon; topinambour; betterave potagère, betterave à sucre; bardane comestible; carotte; céleri-rave; cerfeuil tubéreux; chicorée; ginseng; raifort; persil à grosse racine; panais; pomme de terre; radis; radis oriental, daikon; rutabaga; salsifis; scorsonère; scolyme d'Espagne; patate douce; navet)

Groupe 3 : Légumes-bulbes (ail; ail d'Orient; poireau; oignon sec; oignon vert; ciboule; échalote)

Groupe 4 : Légumes-feuilles (sauf ceux du genre Brassica) (roquette; céleri; céleri chinois; chrysanthème à feuilles comestibles; chrysanthème des jardins; mâche; cresson alénois; cresson de terre; endive; fenouil de Florence; laitue pommée; laitue frisée; persil; pourpier; pourpier d'hiver; radicchio; rhubarbe; épinard; bette à cardes)

Groupe 5 : Légumes-feuilles du genre Brassica (brocoli; brocoli chinois; rapini; chou de Bruxelles; chou; chou chinois (pak-choi); chou chinois (pé-tsaï); chou gaï-choï; chou-fleur; chou cavalier; chou fourrager; chou-rave; mizuna; feuilles de moutarde; moutarde épinard; feuilles de colza)

29410 AIM-F.indd 19 9/5/08 11:56:09 AM

Sous-groupe 6 : Légumineuses (succulentes ou sèches) : haricots (Lupinus spp.) (y compris : lupin-grain, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); (Phaseolus spp.) (y compris : haricot de grande culture, haricot rognon, haricot de Lima (sec), haricot rond blanc, haricot pinto, haricot d'Espagne, haricot mange-tout, haricot tépary et haricot jaune ; Vigna spp. (y compris : haricot adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, dolique à longue cosse, dolique de chine, haricot papillon, haricot velu, haricot riz, haricot mungo et haricot kilomètre; gourgane ; pois chiche; lentille; pois (Pisum spp., (y compris : pois nain, pois mange-tout, petits pois, pois de grande culture, pois potager, pois vert, pois sugar snap)); fève de soya)

Groupe 8 : Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées) (transplantés seulement) (aubergine; cerise de terre; pepino; piment (y compris le poivron et le piment de Cayenne); tomatillo; tomate)

Groupe 9 : Légumes cucubitacées (transplantés seulement) (melon à confire; concombre; cornichon; Momordica spp. (y compris : le melon amer, melon chinois); melon brodé (y compris cantaloup, melon casaba, melon crenshaw melon golden pershaw, melon honeydew, melon honey ball, melon chito, melon de Perse, melon ananas, melon santa claus, melon serpant); citrouille; courge d'été (y compris : courge cou tors, pâtisson, courge cou droit, la courge à la moelle et courgette zucchini); courge d'hiver (y compris : courge musquée, courge de hubbard, calebasse, courge poivrée et courge spaghetti); melon d'eau (y compris les hybrides et/ou les variétés de Citrullus lanatus))

Groupe 11 : Fruits à pépins (pomme; pommette; cenelle; poire; poire nashi; coing)

Groupe 12 : Fruits à noyau (abricot; cerise douce; cerise acide; nectarine; pêche; prune; prune chickasaw; prune Saint-Julien; prune d'Asie; prune-abricot; prune à pruneaux)

Groupe 13 : Petits fruits (mûre y compris de nombreux hybrides et variétés connus en anglais SOUS des noms tels que bingleberry, black satin berry, boysenberry, Cherokee blackberry, Chesterberry, Cheyenne blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, Himalayaberry, hullberry, Lavacaberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, nectarberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, youngberry); bleuet; raisin de Corinthe; sureau; groseille; airelle myrtille; mûre de Logan; framboise, noire et rouge)

TRAITEMENT SERVANT D'AIDE À LA RÉCOLTE

On peut appliquer l'herbicide Aim EC avant la récolte sur les cultures faisant partie des sous-groupes de cultures indiqués ci-dessous, ainsi que les pommes de

29410 AIM-F.indd 20 9/5/08 11:56:09 AM

terre, les fèves de soya, l'orge, le millet, l'avoine, le sorgho, le triticale et le blé. Se reporter au tableau concernant le délai d'attente pour connaître les traitements appropriés.

Sous-groupe 6 : Légumineuses (succulentes ou sèches) : haricots (Lupinus spp.) (y compris : lupin-grain, lupin doux, lupin blanc et lupin blanc doux); (Phaseolus spp.) (y compris : haricot de grande culture, haricot rognon, haricot de Lima (sec), haricot rond blanc, haricot pinto, haricot d'Espagne, haricot mange-tout, haricot tépary et haricot jaune ; Vigna spp. (y compris : haricot adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, dolique à longue cosse, dolique de chine, haricot papillon, haricot velu, haricot riz, haricot mungo et haricot kilomètre; gourgane ; pois chiche; lentille; pois (Pisum spp., (y compris : pois nain, pois mange-tout, petits pois, pois de grande culture, pois potager, pois vert, pois sugar snap)); fève de soya)

Traiter lorsque la culture est mûre et que le grain a commencé à sécher, ou selon les recommandations faites par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la zone d'utilisation.

DOSES D'UTILISATION DE L'HERBICIDE AIM EC POUR LE TRAITEMENT SERVANT D'AIDE À LA RÉCOLTE

Appliquer l'herbicide Aim EC à raison de 73 à 117 mL par hectare, sauf sur le sorgho, où la dose maximale est de 73 mL par hectare, et sur les pommes de terre, où la dose maximale est de 350 mL par hectare.

Si un deuxième traitement de brûlage s'avère nécessaire pour les pommes de terre, utiliser le défanant Reglone aux doses indiquées sur l'étiquette.

Utiliser des volumes de pulvérisation suffisant pour couvrir complètement le feuillage. Utiliser au moins 100 litres d'eau.

RECOMMANDATIONS SUR L'ADJUVANT POUR LE TRAITEMENT SERVANT D'AIDE À LA RÉCOLTE

Utiliser Agral 90 ou Ag-Surf à raison de 0,25 % v/v (0,25 litres par 100 litres de bouillie) ou utiliser Merge à raison de 1 % v/v (1 litre par 100 litres de bouillie).

MD est une marque déposée de son propriétaire respectif.

G05R0B/B A-5 septembre, 2008

29410 AIM-F.indd 21 9/5/08 11:56:09 AM

NOTES:

NOTES:

NOTES: